

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune. Cette compétence s'étend à de nombreux domaines;

**Conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune. Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Il vote le budget, approuve le compte administratif, crée et supprime des services publics municipaux, décide des travaux, gère le patrimoine communal, désigne les membres des commissions municipales, les représentants de la Collectivité pour siéger au sein des conseils d'administration, etc.**

Le Conseil municipal, instance délibérative élue au suffrage universel direct par les électeurs de la Commune, comprend le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

Le nombre des membres du Conseil municipal est fixé par la loi. L'effectif varie en fonction de critères démographiques et ne peut être modifié par les Communes. La Commune d'Antibes compte à ce jour 49 conseillers municipaux dont 18 adjoints (4 adjoints de quartier).

Le Maire et les adjoints sont élus par les conseillers municipaux lors de la première réunion qui suit les élections municipales.

Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. À Antibes, le Conseil municipal se réunit en règle générale une fois par mois.

La convocation et l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil municipal sont affichés à la porte de la Mairie, ainsi que le compte-rendu de séance. Ces documents sont également mis en ligne sur ce site, tout comme l'intégralité des registres des délibérations.



### OÙ SE DÉROULENT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ?

Les séances se déroulent à la chapelle Saint-Esprit.

Cette chapelle est édifiée en 1385 sur l'emplacement d'une cathédrale du V<sup>e</sup> dont les restes du portail d'un narthex sont visibles de part et d'autre de la porte d'entrée. Elle abrite la confrérie des Pénitents Blancs de Saint-Esprit, fondée en 1591. Elle est un des lieux d'inhumation des Antibois du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles.

Elle est depuis 1988 la salle du Conseil municipal.



**HÔTEL DE VILLE  
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,  
06600 Antibes